Department of Education
Dennis M. Walcott, Chancellor

Avis
11 mai 2012

AMENDEMENTS À LA DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE D-140 DU CHANCELIER —PROCESSUS DE NOMINATION ET DE SÉLECTION DES MEMBRES DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES POUR L'ÉDUCATION NOTAMMENT L'AFFECTATION DES POSTES VACANTS

I. Description de l'objet et du propos du texte proposé à l'examen.

La Disposition réglementaire D-140 du Chancellier définit les procédures du DOE concernant la nomination et la sélection des membres du Conseil Communautaire pour l'Éducation (Community Education Council - “CEC”). Les amendements suivants ont été proposés : (1) Les conditions d'éligibilité des candidats ont été mises à jour pour spécifier que les candidats au CEC doivent être parents d'élèves actuellement scolarisés dans des établissements scolaires qui accueillent des grades du Kindergarten au 8e grade et qui sont sous la juridiction du CEC pour lequel ils se portent candidats ; (2) on détermine si le parent d'élève est éligible en examinant sa situation au moment où il dépose sa demande de candidature à un poste au CEC ; (3) la clause sur les conflits d'intérêts a été élargie pour couvrir des problèmes de conflits généraux (au lieu des conflits financiers uniquement) ; (4) les candidats peuvent postuler à plusieurs CEC ou Conseils de la Ville pour l'Éducation (Citywide Education Councils) ; (5) les candidats doivent lister dans leur demande de candidature les informations concernant chaque établissement scolaire sous la juridiction du district communautaire scolaire où est actuellement inscrit l'un de leurs enfants ; (6) si les candidats souhaitent être éligibles pour le seul siège du CEC qui revient de droit à un parent d'enfant titulaire d'un Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou “IEP”), ils doivent indiquer dans leur demande de candidature qu'ils consentent expressément à la divulgation d'informations concernant le fait qu'ils sont parents d'enfant titulaire d'un IEP ; (7) si les candidats souhaitent être éligibles pour le seul siège du CEC qui revient de droit à un parent d'élève Apprenant de l'Anglais (English language learner - “ELL”), ils doivent indiquer dans leur demande de candidature qu'ils consentent expressément à la divulgation d'informations concernant le fait qu'ils sont parents d'élève ELL ; (8) le vote consultatif a été supprimé du processus de sélection ; (9) les procédures de conduite des forums de candidats ont été actualisées pour une meilleure participation des Conseils de Présidents de Borough ; (10) les règles de sélection ont été amendées de telle sorte que les sept candidats qui reçoivent le plus grand nombre de voix seront considérés comme sélectionnés sous condition, sachant qu'aucun établissement scolaire ne peut avoir plus d'un représentant au CEC ; (11) les parents d'élèves titulaires d'un IEP et ceux d'élèves ELL qui reçoivent le plus grand nombre de voix seront considérés comme sélectionnés sous condition, sachant que le parent d'élève titulaire d'un IEP ou celui d'élève ELL peut être écarté de la sélection si les deux parents représentent le même établissement scolaire en tant que parents sélectionnés sous condition ayant reçu le plus grand nombre de voix ; (12) le candidat qui est à la fois parent d'élève titulaire d'un IEP et d'élève ELL peut occuper le siège réservé au parent d'élève titulaire d'un IEP ou celui réservé au parent d'élève ELL mais pas les deux sièges à la fois ; (13) les restrictions sur la sélection de plusieurs candidats provenant d'un même établissement scolaire ne

s'appliqueront pas si on risque d'avoir en conséquence moins de neuf parents sélectionnés ou qu'aucun parent d'élève titulaire d'un IEP ou d'élève ELL ne serait sélectionné pour siéger au CEC ; (14) si un deuxième tour s'avère nécessaire parce qu'un ou plusieurs sièges restent vacants à cause des restrictions imposées à la sélection de plusieurs candidats du même établissement scolaire, tous les candidats nommés qui n'ont pas été sélectionnés et dont les enfants ne sont pas inscrits dans des établissements scolaires des districts déjà représentés au CEC seront éligibles pour la sélection au deuxième tour ; (15) si plusieurs scrutins de ballotage s'imposent, ils seront organisés simultanément mais séparément et les candidats à ces tours supplémentaires seront regroupés en vertu des règles qu'imposent cette Disposition Réglementaire ; (16) les candidats qui souhaitent être désignés par le Président du Borough pour siéger au CEC, doivent déposer une demande de candidature auprès du Bureau du Président du Borough ; (17) les personnes souhaitant postuler à un siège au CEC doivent déposer une demande de candidature dont les exemplaires sont disponibles au CEC et à la Division pour la Participation des Familles et des Communautés (Division of Family and Community Engagement - FACE) ; (18) chaque mention du Bureau pour la Participation et la Défense des Familles (Office for Family Engagement and Advocacy - OFEA) a été remplacée par l'intitulé Division pour la Participation des Familles et des Communautés (Division of Family and Community Engagement - FACE).

II. Renseignements pour savoir comment se procurer le texte intégral de la disposition réglementaire proposée.

Le texte intégral des amendements à cette disposition et sa version complète elle-même, sont publiés sur la page d'accueil du site internet de la Commission sur la Politique d'Éducation (Panel for Educational Policy) à : http://schools.nyc.gov/AboutUs/leadership/PEP/default.htm

III. Prénom, nom, bureau, adresses postale et email, et numéro de téléphone du ou de la représentant(e) du district urbain, qui connaît bien le document en passe d'être examiné et peut fournir des informations sur ce dernier.

Prénoms et nom : Juan J. Rosales
Bureau : Division of Family and Community Engagement
Adresse : 49 Chambers Street, Room 503, New York, NY 10007
Email : RegulationD-140@schools.nyc.gov
Téléphone : 212-346-5202

IV. Date, heure et lieu de la réunion de la Commission sur la Politique d'Éducation (Panel for Educational Policy) au cours de laquelle la Commission votera sur le texte proposé.

Le 26 juin 2012 à 18 h 00.
Prospect Heights Campus
883 Classon Ave.
Brooklyn, NY 11225